



Mesdames, Messieurs les Présidents des clubs

TROYES, le 10 juin 2024

CONVOCATION AUX ASSEMBLEES GENERALES DU DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

Jeudi 27 JUIN 2024

Dès 18h00 (pointage des pouvoirs)

Ouverture de l'Assemblée à 19h00

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous convier aux Assemblées Générales du District Aube de Football qui auront lieu **le jeudi 27 Juin 2024 à 19H00 dans les locaux de YSCHOOLS** (amphithéâtre G011, RDC du bâtiment principal) situés 217 avenue Pierre BROSSOLETTE 10 000 TROYES.

Chaque club devra être représenté par son (sa) Président(e).

A ce titre, vous trouverez, joints à la présente, tous les éléments nécessaires à votre information :

- l'ordre du jour,
- une attestation de pouvoir (*à remplir en cas d'indisponibilité**),
- la liste des candidatures recevables, telles que reprises dans le Procès-Verbal de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales du 3 Juin 2024.

* En cas d'indisponibilité, vous avez la possibilité de vous faire représenter au choix :

- par un licencié de votre club,
- par un licencié d'un autre club qui représentera lui-même son propre club lors des Assemblées Générales.

(ATTENTION : les pouvoirs devront impérativement être renvoyés au siège du District Aube de Football sur l'adresse mail direction@district-aube.fff.fr avant le 24 juin 2024 minuit, avec référence de l'adresse électronique personnelle du mandataire pour des raisons techniques liées à la mise en place d'un système de vote électronique délégué à une société spécialisée en la matière).

Il est rappelé que tous les clubs sont tenus d'assister ou d'être représentés à l'Assemblée Générale sous peine de sanctions financières (cf tarifs applicables au District Aube de Football).

DISTRICT AUBE DE FOOTBALL

3 rue Marie Curie - 10000 TROYES

Tél : 03 25 78 22 61 - Fax : 03 25 78 44 04 - <http://district-aube.fff.fr>

Association N° 30196979600046



Nous vous rappelons enfin que le jour des Assemblées Générales :

- vous devrez être muni(e) d'une pièce d'identité,
- le bénéficiaire d'un pouvoir devra en outre être en mesure de justifier de sa qualité de licencié.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, et dans l'attente de vous rencontrer le 27 juin prochain dans le cadre des travaux de ces Assemblées, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Le Président du District,
Philippe PAULET**